Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260303-DELCCAS2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 mars 2026

N° CCAS-2026-02

Conseillers en exercice : 13	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier postal aux membres du Conseil d'administration et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-six février deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Sandrine OLLIC, M. Thierry QUERO, Mme Anne-Marie KISSOUN, Mme Isabelle TAINGUY, M. Benoit CHARPENTIER, Mme Isabelle LE BLAY, M. Jean-Claude POCARULL, Mme Marie-Christine GOUZER, Mme Martine HINDRE.
ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie DUMONT ; Mme Carole MIANNAY
POUVOIRS :
Secrétaire de séance : Madame Isabelle TAINGUY

Objet : Budget : affectation du résultat de l'exercice 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 fixant les règles de l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu l'approbation du compte administratif 2025 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Freddy JAHIER ;

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 5 439,29 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
  - ✓ Report en fonctionnement au compte 002 : 5439,29 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS
Freddy JAHIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de COLPO